

Territoire du Pays TOLOSAN

Actions DLA 2010

Bilan final – Février 2011



1- Rappel des objectifs du DLA

2-Typologie des associations accompagnées

3- Accompagnements mis en œuvre

4- Actions spécifiques – Pays Tolosan

5- Cas de la Petite Enfance

Sommaire

1- Rappel des objectifs du DLA

Les Dispositifs Locaux d'Accompagnement créés par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et la Caisse des Dépôts et Consignations en 2004, ont pour objectif d'accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire, en particulier les associations, dans le développement ou la structuration de leurs activités, la valorisation de leurs services, la mobilisation de nouveaux partenaires ou encore la pérennisation de leurs emplois.

Ces dispositifs sont déclinés sur l'ensemble des départements. L'association A2P porte le DLA de la Haute-Garonne hors agglomération toulousaine et a pour mission :

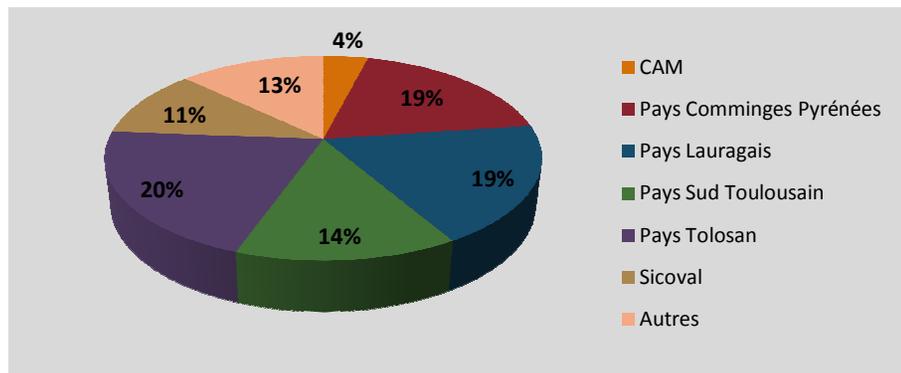
- d'accueillir les structures qui en font la demande,
- d'élaborer un diagnostic synthétique et un plan d'accompagnement,
- de mettre en œuvre l'accompagnement répondant aux besoins identifiés et confié à des professionnels externes (prestataires),
- d'assurer le suivi de la structure tout au long de l'accompagnement et à l'issue de celui-ci,
- de mobiliser les ressources techniques et financières jugées pertinentes pour faire évoluer le projet vers la pérennisation du service développé et la consolidation des emplois créés,
- de s'inscrire dans des dynamiques territoriales.

A ce titre, A2P est dotée d'une ligne de crédits d'ingénierie permettant de financer des accompagnements pour les associations éligibles au programme. Ces accompagnements sont financés par la DDTEFP 31, la CDC et le FSE.

Ce dispositif donne donc la possibilité aux associations de bénéficier d'appuis techniques individuels gratuits en comptabilité, gestion, réglementation, communication, stratégie de développement ou encore en recherche de financements...

Parallèlement à ces appuis individuels, des accompagnements collectifs sont proposés afin de répondre à des besoins communs des structures d'un même secteur ou d'un même territoire.

Le Pays Tolosan est partenaire du DLA 31 HA depuis le démarrage du dispositif et les associations du territoire sont particulièrement mobilisées sur le dispositif.



Territoires d'implantation des associations accompagnées – 31 hors agglo.

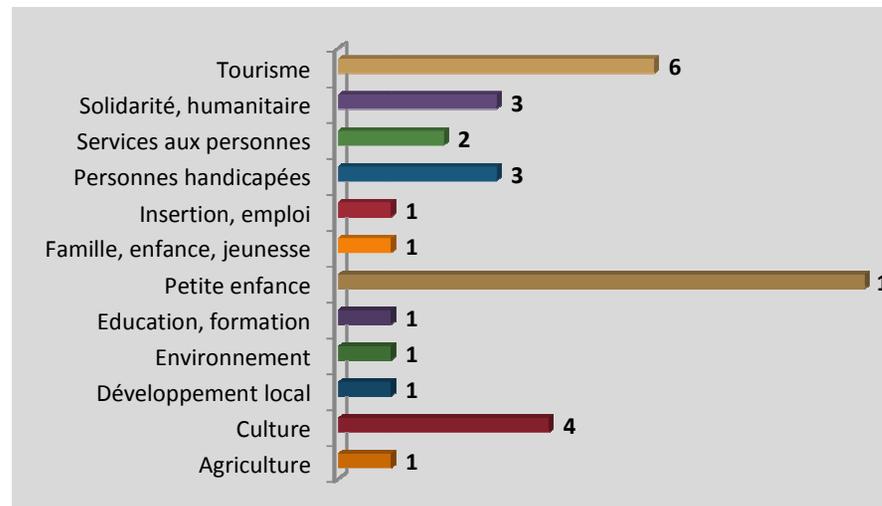
2- Typologie des associations accompagnées

Sur l'année 2010, 34 associations ont bénéficié d'un accompagnement DLA, qu'il soit individuel ou collectif. Ces structures emploient près de 200 salariés.

Sur ces 34 structures, 17 ont fait l'objet d'un premier accueil en 2010 et d'un entretien afin d'évaluer leur niveau de besoins.

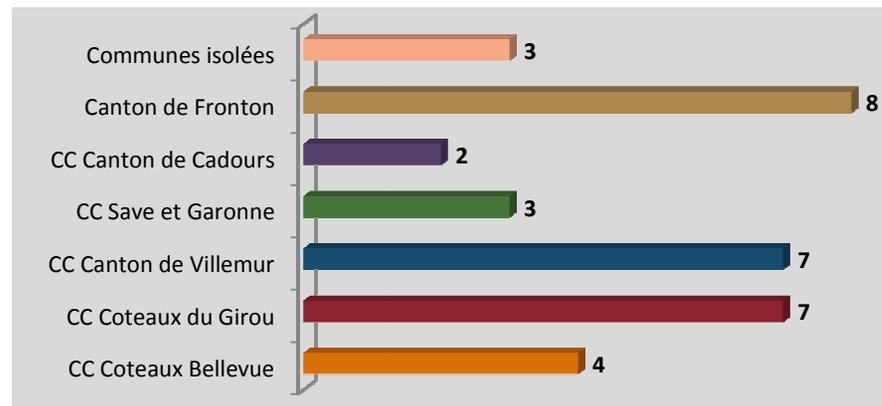
Les trois secteurs les plus accompagnés sont : la petite enfance (30 %), le tourisme (18 %) et la culture (12 %).

La petite enfance et le tourisme ont fait l'objet d'accompagnements spécifiques, présentés plus bas.



Répartition des associations du Pays Tolosan par secteur d'activité.

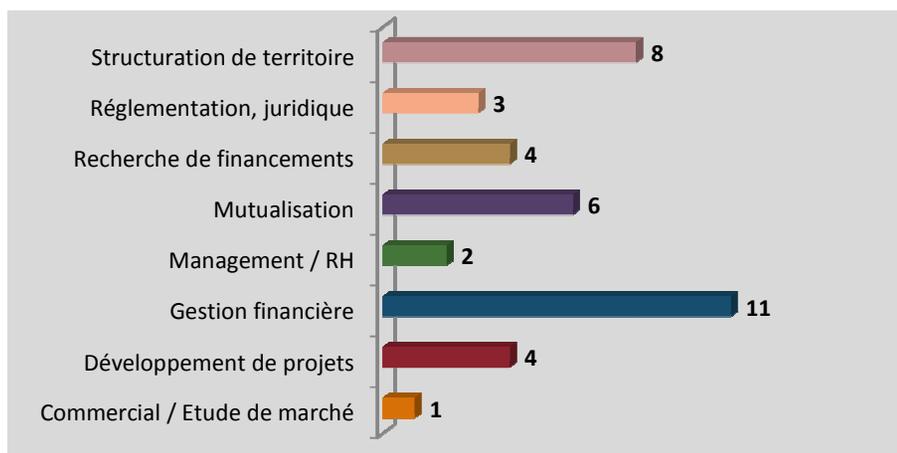
L'ensemble du Pays Tolosan a été couvert par l'action du DLA. Une majorité des appuis a concerné les associations du Canton de Fronton, de la CC du Canton de Villemur et CC des Coteaux de Girou.



Répartition des associations par communautés de communes, cantons.

3- Accompagnements mis en œuvre

39 ingénieries (appuis) ont été organisées en 2010, représentant 55 jours d'accompagnement. 5 structures ont bénéficié de deux ingénieries distinctes.



Répartition des appuis DLA par thématique.

- **Comptabilité / Gestion financière (28 %)** : il s'agit d'accompagnements qui peuvent recouvrir à la fois la notion d'outillage et le transfert de méthodologie (comptabilité) et l'aide à la décision (gestion financière). Exemple : aide au passage d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement, mise en place d'outils de pilotage financier du suivi quotidien au bilan annuel, mesure des impacts d'une nouvelle organisation interne et plus largement de nouveaux choix de gestion.

- **Structuration de filières sur le territoire (20 %)** : il s'agit d'accompagnements transversaux sur un secteur d'activité particulier. En 2010, le secteur Tourisme a fait l'objet d'une convention de partenariat entre le Pays Tolosan et le DL (action présentée plus bas).
- **Mutualisation (15 %)** : les pratiques de mutualisation peuvent être de différents niveaux, de l'échange formalisé d'information au partage de l'emploi. Ces accompagnements se sont toujours déroulés dans une logique territoriale forte.
- **Recherche de financements (10 %)** : l'objet de ces accompagnements a essentiellement porté sur la réalisation de plans d'actions pour valoriser les activités des associations auprès des partenaires et sur la recherche de développer d'activités pouvant permettre une plus grande autonomie financière des structures.
- **Evolution de l'activité / Projets de développement (10 %)** : l'accompagnement au développement de projet peut nécessiter un appui à la fonction de gestion, à la communication interne et externe, dans le dialogue avec le partenaire "collectivité" (intégration du service rendu dans la politique territoriale, élaboration d'un projet partagé, de modalités de concertation et de coordination, conditions de financement...).

4- Actions spécifiques - Pays

Une convention de partenariat a été signée entre le Pays Tolosan et le DLA 31 HA. Cette convention prévoit un cofinancement du Pays des accompagnements mis en œuvre sur les deux thématiques suivantes.

Définition d'un plan d'action de valorisation touristique du territoire.

Fort d'un réseau de six Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (dont cinq sont associatifs), de projets de valorisation du Domaine de Bonrepos Riquet et de la Maison des Vins et du Tourisme du Frontonnais, le Pays Tolosan souhaite développer la filière alliant tourisme de proximité, œnologie, gastronomie, loisirs verts, excursionniste, ou très courts séjours. Une structuration de l'ensemble du secteur devrait permettre de créer sur tout le territoire des leviers de développement économique liés au tourisme, à l'agriculture et aux loisirs verts. L'offre touristique et de loisirs du Pays Tolosan est en train de s'étoffer. De nombreuses richesses coexistent sur ce territoire, qu'elles soient paysagères, culturelles, environnementales ou patrimoniales : l'objectif est de lier des parcours, des itinéraires faisant découvrir ces richesses, tout en amenant une plus value économique sur le territoire.

Le Pays Tolosan, suite aux préconisations issues du diagnostic touristique réalisé par la DAEDL, a fait appel à A2P, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions, afin de :

- structurer l'offre touristique et coordonner les initiatives,
- mettre en œuvre un plan de communication territorial.

La structuration de l'offre touristique et la coordination des initiatives.

- Doter le territoire (associations, élus, professionnels du tourisme, ...) d'outils pour bâtir une stratégie touristique structurante à l'échelle du territoire.

- Accompagner les 6 OT ou SI dans une démarche concertée (maison du vin et du tourisme de fronton , office de tourisme intercommunal de Save et Garonne, office de tourisme intercommunal de Villemur-sur-Tarn, office du tourisme de Verfeil, syndicat d'initiatives du pays de Cadours, SI de Bonrepos Riquet).
- Faire le lien entre les secteurs du tourisme et de la culture afin d'organiser une offre globale et de valoriser les initiatives culturelles du territoire.

La mise en œuvre d'un plan de communication territorial

Il s'agit d'accompagner collectivement les offices de tourisme et leurs collectivités partenaires pour :

- rendre l'offre touristique visible et attractive sur les marchés visés, grâce à des thèmes forts : l'AOC Fronton, les activités de loisirs et éducatives touchant à la nature, histoire et patrimoine (musée, château de Bonrepos Riquet...),
- promouvoir l'offre touristique par, notamment, la mise en réseau des prestataires touristiques à travers une démarche de qualité,
- établir une stratégie partenariale de promotion, communication et mise en marché de l'offre (Offices de Tourisme / Comité Départemental du Tourisme / prestataires).

Cet accompagnement, démarré en 2010, se poursuivra sur le premier semestre 2011.

Document de référence : *accompagnement du Pays Tolosan dans la définition d'un plan d'action de valorisation touristique du territoire*

Evaluation du forum social.

Après 7 ans d'existence, l'ensemble des partenaires du Forum Social (dont une vingtaine d'associations) a souhaité réaliser une évaluation de cette manifestation, permettant de mesurer si les objectifs fixés en 2003 ont été atteints.

L'accompagnement a consisté à :

- Créer une dynamique autour du social en donnant à toutes les structures du territoire les moyens de faire mieux connaître leurs compétences et ainsi apporter une meilleure réponse aux problèmes sociaux.
- Mettre en œuvre un plan d'actions pour la définition et l'organisation des futurs forums sociaux, et plus largement pour la mise en réseau, l'outillage et l'information des acteurs intervenant sur le secteur (associations, collectivités et établissements publics).

Document de référence : *évaluation du Forum Social – synthèse des travaux et proposition d'un plan d'actions*

Diagnostic de territoire.

Le dispositif DLA est un outil partenarial de proximité qui doit favoriser la pérennisation et le développement des activités d'utilité sociale sur son territoire d'intervention.

Les structures d'utilité sociale représentent l'un des principaux piliers du développement local et des services auprès de la population. L'évolution très rapide du contexte territorial impacte fortement ces structures qui doivent faire face à des

évolutions législatives, réglementaires, politiques, économiques et environnementales et sont confrontées à une mutation de fond dans le dialogue à mettre en œuvre avec leurs territoires et leurs partenaires traditionnels.

De façon générale, la démarche du DLA s'inscrit dans une logique prospective pour mieux accompagner les évolutions du territoire et des structures d'utilité sociale et de l'économie sociale et solidaire qui le composent. A cette fin, A2P, support du DLA 31 Hors aggl., définit son programme d'activité en tenant compte du contexte d'intervention de son territoire, et d'un commun accord avec les financeurs.

Ce contexte d'intervention est défini à partir d'un diagnostic territorial partagé entre le DLA, ses pilotes et ses partenaires (réseaux associatifs, collectivités locales,...) lequel s'organise autour de 2 entrées :

- La demande : l'état des lieux de l'économie sociale et solidaire sur le territoire d'intervention du DLA, afin de cerner les besoins d'accompagnement (secteurs prioritaires, types de structures, etc.).
- L'offre : l'état des lieux des politiques locales et de l'offre d'accompagnement sur le territoire d'intervention du DLA afin de définir les zones d'intervention du DLA au niveau infra départemental.

Objectifs du Diagnostic Territorial :

- Permettre de dégager une vision partagée des situations, enjeux, problématiques des associations du territoire et repérer collectivement les besoins et les actions à mettre en œuvre.

- Associer les collectivités dans la construction du diagnostic afin de favoriser l'ancrage territorial du DLA et le développement des partenariats,
- Faire remonter les besoins d'accompagnement des associations du territoire par secteurs d'activités (enjeux, problématiques, potentiels...),
- Croiser ces besoins pour mettre en place des accompagnements collectifs les plus pertinents possibles qu'ils soient territoriaux et/ou sectoriels, et ce, au plus près des territoires.

En 2010, A2P a réalisé le diagnostic territorial du Pays Tolosan.

Document de référence : *diagnostic du Pays Tolosan*

5- Cas de la Petite Enfance

L'extension de la convention collective des centres sociaux de juin 1983 aux structures d'accueil de la petite enfance en juillet 2007 a eu les effets suivants :

- La réorganisation des emplois autour d'emplois repères, non issus du secteur et leur affectation et formalisation précise,
- Une formalisation des pratiques d'organisation interne et l'introduction de contraintes nouvelles (polyvalence, gestion des temps de travail, remplacements, responsabilités...),
- Un large processus de négociation engageant les dirigeants salariés mais aussi bénévoles, et l'ensemble des salarié(e)s.

Un partenariat a été conclu en 2008 entre la CAF de la Haute-Garonne et le DLA 31, visant :

- une meilleure appréhension de la convention collective par les dirigeants (salariés et bénévoles),
- l'anticipation et la mesure des impacts financiers,
- l'aide à la mise en œuvre opérationnelle de la convention par le transfert d'outils et de méthodes (comment construire son plan de formation, rédiger une fiche de poste, ...).

Suite à ces accompagnements, A2P a réalisé une étude intitulée "L'impact de la CCN83 sur les structures d'accueil Petite enfance - Eléments d'analyse" qui avait pour objectif de faire un point de situation des conséquences de la mise en place de la convention collective 83 sur le territoire de la Haute-Garonne (hors agglomération toulousaine) et de proposer des pistes de réflexions et des axes de travail pour les années futures.

Une aide exceptionnelle sur 3 ans a été accordée par la CNAF. L'objectif est de permettre aux EAJE qui ont été impactés de retrouver un équilibre économique sans diminution du nombre d'heures réalisées par place (voire par une augmentation du nombre de places ou du nombre d'heures réalisées).

La CAF 31 et le DLA 31 ont conclu en 2010 un second partenariat technique et financier.

Suite à un diagnostic de chaque EAJE, sont prévus 2 types d'accompagnements :

- **en 2010 / 2011** : gestion financière. Objectif : mesurer le manque de financement 2010 - 2013 et l'impact sur la structure financière du bilan.
- **à partir de 2011** : organisation interne et structuration territoriale. Objectifs : améliorer, optimiser la fonction de gestion et le modèle économique à horizon 2012, étudier la notion de

scénario, visualiser l'impact de différentes décisions de gestion, les analyser en prenant en compte leurs impacts financiers et fiabilisation, sécurisation du partenariat avec la collectivité compétente dans la durée.

Les enjeux pour la CAF 31 :

- agir sur la stabilisation budgétaire des structures associatives,
- garantir une répartition équitable de l'enveloppe CNAF,
- prendre en compte les demandes urgentes des structures les plus en difficulté,
- mesurer les efforts réalisés, les solutions mises en place par les structures et / ou la collectivité compétente
- anticiper les évolutions liées à la révision des conventions PSU
- organiser l'autonomie future des structures suite au soutien de la CAF.

Les 8 crèches associatives du Pays Tolosan bénéficieront de la subvention exceptionnelle et des accompagnements associés.

Document de référence : l'impact de la CCN83 sur les structures d'accueil Petite enfance - Eléments d'analyse et Présentation du fonds d'accompagnement SNAECSO pour les EAJE associatifs.